

ÎLE-DE-FRANCE LEADER BIOPRODUCTION

Vous êtes une entreprise (TPE, PE, ME ou ETI) et vous pensez pouvoir augmenter les rendements de biothérapies et diminuer leurs coûts de production. La Région peut vous aider.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Encourager les entreprises à optimiser la performance de la bioproduction de médicaments de thérapies innovantes.

Dans ce cadre, la Région soutiendra les entreprises ou groupements proposant les meilleurs projets sur l'une des thématiques suivantes :

- Les solutions de modélisation/de modèle à base d'intelligence artificielle,
- Les solutions permettant l'optimisation des procédés technologies et l'amélioration des rendements,
- Le développement de système de production automatisé à façon.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les entreprises de moins de 50 salariés (TPE, PE) et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 M€,
- Les entreprises de moins de 250 salariés (ME) et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€),
- Les entreprise de 250 à 4.999 salariés (ETI), dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 Md€ ou dont le total de bilan n'excède pas 2 Md€, et qui n'est pas affiliée à un groupe de dimension supérieure).

Peuvent également candidater les groupements associant soit un laboratoire public et une (ou plusieurs) entreprise(s) privée(s), soit plusieurs entreprises de type TPE, PE, ME ou ETI.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

Subvention de 1,5 M€ TTC par projet, à répartir entre les partenaires d'une offre en groupement, selon les taux suivants :

- 60% des dépenses liées au projet pour les TPE et PE,
- 50% des dépenses liées au projet post-Challenge pour les ME,
- 40% des dépenses liées au projet post-Challenge pour les ETI.

Les laboratoires associés à une entreprise pourront recevoir un financement de 100 % dans la limite de 30% du montant de la subvention sous réserve du respect de la réglementation européenne des aides d'Etat applicables à ces structures.



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

Le dossier de candidature est à déposer sur mesdemarches.iledefrance.fr

- Date d'ouverture : 18 octobre 2021
- Date de clôture : 17 janvier 2022



CONTACT

idfleaderbioproduction@iledefrance.fr

Plus d'informations sur :

www.iledefrance.fr/ile-de-france-leader-bioproduction